

Centre d'Assistance Médicale à la Procréation

Service de Gynécologie Obstétrique et Médecine de la Reproduction
Pr Emile DARAI

Unité fonctionnelle d'AMP clinique
Dr Emmanuelle MATHIEU
d'ARGENT

Service de Biologie de la Reproduction - CECOS
Pr Rachel LEVY

DMU ORIGYNE Femmes Mères Enfants

Pr Jean-Marie JOUANNIC

DMU de Biologie et Génomique Médicales BioGeM

Pr Rachel LEVY

Madame, Monsieur,

Au sein de notre Centre, nous souhaitons vous accompagner au mieux dans ce parcours d'infertilité, que nous savons parfois difficile, avant d'atteindre l'objectif tant attendu.

Le Centre d'Assistance Médicale à la Procréation de l'hôpital Tenon existe depuis 1979.

Ce guide a été conçu par l'équipe clinique avec l'approbation du Chef de l'unité fonctionnelle d'AMP clinique et du Chef de service du laboratoire de Biologie de la Reproduction-CECOS

Il a pour but de constituer un support écrit lors des réunions d'information du premier samedi de chaque mois, de vous informer des démarches administratives inhérentes à l'AMP, de répondre aux questions les plus fréquemment posées, de vous rappeler les effets indésirables possibles des procédures d'AMP et de vous donner tous les numéros de téléphone et les e-mails utiles pour votre prise en charge.

Il aborde les aspects principaux de votre prise en charge : consultations médicales, surveillance par prises de sang et échographies, examens de sperme, laboratoire d'AMP, CECOS.

Notre Centre clinico-biologique a obtenu

- **en juillet 2009 la certification ISO 9001/2000**
- **La certification ISO 9001/2015 depuis 2015**
- **et la certification COFRAC pour le laboratoire en 2018.**

Cette certification est renouvelée tous les ans, et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité.

Les équipes du centre clinico-biologique d'AMP participent à de nombreux protocoles de recherche clinique innovants qui pourront vous être proposés lors de votre parcours.

ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION

ÉQUIPE MÉDICALE ET PARAMÉDICALE

Chef de l'unité fonctionnelle d'AMP clinique

Docteur Emmanuelle MATHIEU d'ARGENT

☎ 01 56 01 68 69

Cadre de l'AMP clinique et biologique

Madame Evelyne GORDIEN

☎ 01 56 01 78 06

ÉQUIPE CLINIQUE PERMANENTE

AMP Intraconjugale sans risque viral

- Professeur J.M. ANTOINE
- Professeur N. CHABBERT-BUFFET (Endocrinologue)
- Docteur E. MATHIEU D'ARGENT
- Docteur L. SELLERET
- Docteur K. KOLANSKA
- Un Praticien Hospitalier Contractuel,
- Internes

AMP Intraconjugale avec risque viral

- Docteur L. SELLERET
- Docteur K. KOLANSKA

PRESERVATION DE FERTILITE

- Professeur N. CHABBERT-BUFFET
- Docteur E. MATHIEU D'ARGENT

AMP avec don d'ovocytes et accueil d'embryons :

Docteur E. MATHIEU d'ARGENT

Secrétariat FIV Intraconjugale sans risque viral

☎ 01 56 01 68 69

secretariat.fiv.tnn@aphp.fr

Nathalie L., *secrétaire médicale*
Noura M., *secrétaire médicale*
Sabine, *agent d'accueil*

Le secrétariat téléphonique est joignable de
9 h à 12 h du lundi au vendredi

*Secrétariat FIV Risque viral,
don d'ovocytes, accueil d'embryon
et préservation de la fertilité :*



01 01 56 01 66 20

secretariat.amp.tnn@aphp.fr

Noëlle D., *secrétaire médicale*

Le secrétariat téléphonique est joignable
**de 9 h à 12 h du lundi au
vendredi**, (pas de répondeur, préférer
l'e-mail).

Infirmières :

Infirmières : Antoinette L., Marie Claude L.,
Emilie G., Sabrina K.

Aide-soignantes : Nathalie, Sabine

Joignables : **du lundi au samedi de 9h30 à 12h**

*Nous vous suggérons d'utiliser largement les adresses e-mail
des secrétariats et des infirmières.*

**En cas d'urgence, il convient de vous présenter au 1er
étage du bâtiment Le Lorier ouvert 24h/24 7 jours/7**

ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION : ÉQUIPE BIOLOGIQUE

Chef de service du laboratoire de Biologie de la Reproduction - CECOS

Pr Rachel LEVY

☎ 01 56 01 66 14

Cadre de l'AMP clinique et biologique

Evelyne GORDIEN

☎ 01 56 01 78 06



ÉQUIPE BIOLOGIQUE PERMANENTE

Biologie de la Reproduction

1^{er} sous-sol

- Docteur V. DE LAROUZIERE
- Docteur C. DUPONT
- Docteur M. PRADES
- Docteur N. SERMONDADE
- Docteur R. HAJ HAMID
- Docteur P. KULSKI
- Docteur Y. ELFASSY ZARKA (Praticien Attaché)
- Docteur P. TALLA (AHU)
- Docteur S. CHOUAIEB (Praticien Attaché)
- Madame I. BERTHAUT, co-responsable du CECOS

Cadre : E. GORDIEN

☎ 01 56 01 78 06

Secrétariat de l'AMP biologique

☎ 01 56 01 78 01 ou

☎ 01 56 01 78 02

Fax : 01 56 01 78 03

secretariat.biorepro.tnn@aphp.fr

Examens de sperme et CECOS

☎ 01 56 01 78 02

☎ 01 56 01 78 01

Fax : 01 56 01 78 03

secretariat.biorepro.tnn@aphp.fr

Le secrétariat téléphonique est joignable

de 9 h à 13 h du lundi au vendredi

(pas de répondeur, préférer l'e-mail).

Préservation de la fertilité

Femmes : **06 13 06 33 98**

Hommes et enfants : **06 17 56 50 16**

PIÈCES À FOURNIR POUR L'AMP

Quelle que soit la technique d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP), les documents obligatoires sont :

1 Les résultats de tous les examens, prescrits par le médecin de l'AMP à l'occasion d'une consultation, sont à déposer ou à envoyer par courrier au secrétariat concerné (les envois par mail et par fax ne sont pas acceptés).

2 Des photocopies des pièces d'identité en cours de validité de chacun des conjoints.

3 Une preuve de vie commune (copie)

- déclaration de vie commune.
- ou certificat de mariage
- ou livret de famille
- ou attestation de PACS

4 Photocopies pour les deux membres du couple :

- de **l'attestation de la prise en charge à 100%** par la Sécurité Sociale
- et de **l'attestation de carte vitale**

5 La demande d'AMP remplie et signée avant la 1^{ère} tentative, avec la date de la réunion d'information à laquelle vous avez participé

6 Les certificats de consentement à l'Assistance Médicale à la Procréation complétés et signés par les deux membres du couple :

- **rose** dans tous les cas une seule fois avant la première tentative.
- pour chaque tentative selon la technique envisagée :
 - Formulaire **Vert**
Consentement à une Insémination Artificielle avec sperme de Conjoint (IAC) ou de Donneur (IAD)
 - Formulaire **Bleu**
Consentement à une FIV ou à une ICSI (Intra Cytoplasmic Sperm Injection)
 - Formulaire **Crème**
Consentement à une FIV ou ICSI avec Tiers donneur (don de sperme, d'ovocytes ou accueil d'embryon)
 - Formulaire **Jaune**
Consentement à une décongélation d'embryon(s).

7 Pour les dons (de sperme, d'ovocytes ou d'embryons), **la photocopie du consentement réglementaire donné devant notaire.**

**TRÈS
IMPORTANT**

Vous devez présenter vos pièces d'identité (originaux) chaque fois que vous venez à l'hôpital.

MERCI DE NE PAS LES OUBLIER !

ENCAS D'OUBLI, LE RENDEZ-VOUS PRÉVU DEVRA ÊTRE ANNULÉ !

RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Si ces formalités n'ont pas été respectées,
vous devrez régler à l'hôpital l'intégralité des frais engagés.

1/ Pour les couples
affiliés à la Sécurité Sociale
ou à la Couverture Maladie
Universelle (CMU) :

2/ Pour les titulaires de l'Aide
Médicale d'État (AME)
et les couples sans aucune
couverture sociale :

Deux formalités distinctes à remplir :

➔ **Pour chaque tentative:
Vérifier que la prise en charge
à 100% pour Monsieur et Madame**
(demande faite par le médecin sur
imprimé mauve "Protocole de soins")
est en cours de validité avant de
débuter votre traitement :
vous devez disposer d'une **réponse
écrite** de la Sécurité Sociale.
Pendant les traitements, vous devez
toujours avoir sur vous les cartes
vitales et les attestations de prise
en charge à 100%.

➔ **Avant une première tentative
d'insémination ou de FIV/ICSI,**
un formulaire marron de demande
d'entente préalable est joint à l'envoi
du traitement.
Il doit être complété et envoyé
à votre centre de Sécurité Sociale,
(recommandé et accusé de
réception conseillé).
En effet, c'est l'absence de réponse
de la Sécurité Sociale après 3 semaines
qui vaut acceptation.

**Sont prises en charge par la Sécurité
Sociale pour une grossesse :**

- **6 tentatives d'insémination**
- **et/ou 4 tentatives de FIV/ICSI
suivies d'un au moins un
transfert d'embryon(s) quel
que soit le nombre de
transferts**

**S'adresser impérativement
à l'avance au responsable
des traitements externes,**
en vue d'un dépôt financier avant
toute mise en route de traitement

 01 56 01 80 93

E-mail : harry.montout@aphp.fr

Bâtiment Meyniel BUCA
au 2^e étage

POURQUOI DES PSYCHOLOGUES DANS L'ÉQUIPE D'AMP ?

Accompagnement Psychologique et Sexologique des couples

Dans le cadre de votre parcours d'AMP vous pouvez être confrontés à des difficultés ou à des questionnements qui peuvent être accompagnés par les psychologues du service.

L'annonce de l'infertilité, les conséquences du parcours d'AMP d'un point de vue personnel et sur votre couple, le retentissement sur votre sexualité sont autant d'événements qui peuvent nécessiter une écoute particulière.

Julie Seligmann, psychologue clinicienne et Émilie Moreau, psychologue sexologue peuvent vous accueillir à tout moment de votre parcours de soin.

Pour prendre rendez-vous :

Madame Julie SELIGMANN :

01 56 01 85 95

Madame Emilie MOREAU :

secretariat.biorepro.tnn@aphp.fr

PROBLÈMES LIÉS AU RECUEIL DE SPERME

Le recueil de sperme a lieu – sauf cas particulier – le jour de l'insémination ou de la ponction des ovocytes en FIV.

Il est fait au laboratoire de l'hôpital Tenon, dans les mêmes conditions que le spermogramme.

En cas de difficultés prévisibles pour réaliser ce recueil, il vous est demandé de le signaler à l'avance au médecin qui vous suit en consultation ou aux infirmières d'AMP.

Une congélation de spermatozoïdes avant la tentative peut être alors envisagée. Un nouveau recueil de sperme frais pourra être demandé le jour de la tentative et utilisé préférentiellement. Cependant en cas d'échec de recueil, la tentative pourra être poursuivie en utilisant les paillettes de sperme congelé.

Le jour de l'insémination ou du transfert embryonnaire, la présence des 2 membres du couple est indispensable.

En cas d'empêchement majeur, merci de contacter le médecin qui vous suit ou le biologiste.

RISQUES LIÉS À L'AMP

Toute thérapeutique médicale comporte des bénéfices, mais aussi certains risques. Avant la mise en route du traitement, nous tenons à vous informer de ceux, même peu fréquents, qui sont liés aux techniques d'Assistance Médicale à la Procréation :

1/ RISQUES LIÉS AU TRAITEMENT DE STIMULATION OVARIENNE

- **RISQUES A LONG TERME:**
Pas de sur-risque de cancers de l'ovaire, du sein, de l'endomètre.
- **Douleurs pelviennes**
- Kystes ovariens fonctionnels, avec leurs complications : rupture, torsion d'annexe.
- Pathologies gynécologiques bénignes : kystes organiques, poussée évolutive d'une endométriose préexistante.
- Hyperstimulation ovarienne, surtout en cas de grossesse obtenue :
 - le plus souvent modérée : augmentation du volume abdominal,
 - parfois plus sévère : gêne respiratoire, phlébites, embolies pulmonaires ou artérielles, complications rénales.
- Mortalité exceptionnelle.

2/ RISQUES LIÉS À L'ANESTHÉSIE LOCALE OU GÉNÉRALE

Détaillés lors de la consultation d'anesthésie.

3/ RISQUES LIÉS À LA PONCTION OVARIENNE

- Hémorragie vaginale, intra-ovarienne, intra-péritonéale exceptionnelle.
- Infection urinaire.
- Abscesses de l'ovaire, perte de l'ovaire, infection de la trompe, de l'os du bassin, pelvipéritonite.

4/ RISQUES LIÉS AU PRÉLÈVEMENT CHIRURGICAL DE SPERMATOZOÏDES (si nécessaire)

- Hématome, abcès.
- Nécrose testiculaire (exceptionnelle).

5/ RISQUES LIÉS AU TRANSFERT D'EMBRYONS, À L'INSEMINATION, ET AUX GROSSESSES OBTENUES :

- Malaise Vagal
- Endométrite, pelvipéritonite.
- Grossesses extra-utérines (2- 5%).
- Fausse-Couche spontanées (15 - 20%).
- Grossesses multiples provenant parfois d'un seul embryon, avec leurs complications habituelles : prématurité, petit poids de naissance, mort périnatale, handicap moteur et/ou mental.
- Complications des réductions embryonnaires : fausse-couche complète.
- Risques inhérents à la transmission d'une anomalie génétique masculine ou féminine responsable de l'infertilité ou associée à l'infertilité.

Réponses aux questions les plus fréquemment posées

À QUI DOIS-JE M'ADRESSER ?

→ **AUX SECRÉTAIRES**, de l'inscription à l'envoi des ordonnances de stimulation, pour :

- La prise d'un rendez-vous avec un médecin de l'AMP ou l'anesthésiste.
- La demande d'une nouvelle tentative.
- Le renouvellement du 100 % de la Sécurité Sociale.
- L'information sur l'avancement du dossier ou le passage au staff.
- Les ordonnances de traitements pour la tentative.

→ **AUX INFIRMIÈRES**, de la réception des ordonnances de stimulation jusqu'à la 5^e semaine de grossesse, pour :

- Les questions sur les traitements de stimulation.
- Les informations sur le déroulement de la tentative.
- Le suivi durant la tentative et le début de la grossesse.

LA SÉCURITÉ SOCIALE PREND-ELLE EN CHARGE TOUTE LA TENTATIVE ?

→ **OUI au maximum 6 cycles d'insémination et/ou 4 cycles de FIV/ICSI (une tentative = une ponction avec au moins 1 transfert d'embryons), pour la naissance d'un enfant, SI :**

- **Les droits à la Sécurité Sociale sont ouverts.**
- **Le 100 % pour infertilité est en cours de validité :** les formulaires de "Protocole de soins" (mauve) remis par le médecin en consultation, doivent être complétés et envoyés par vos soins à la Sécurité Sociale qui doit vous donner une réponse écrite. **Attention ce 100 % a une durée de validité limitée** mais peut être renouvelé après une nouvelle demande.
- **Le formulaire d'entente préalable (marron) a été complété et envoyé** (une seule fois) à la Sécurité Sociale en recommandé avec accusé de réception. Il sert à comptabiliser le nombre total de vos tentatives. Si la Sécurité Sociale n'a pas répondu après un délai de trois semaines, la demande est acceptée.

QUI FAIT LES INJECTIONS ?

EN AUCUN CAS LE PERSONNEL DE TENON. LA BONNE SOLUTION EST DE LES FAIRE VOUS-MÊME OU DE LES FAIRE FAIRE PAR VOTRE CONJOINT.

Si vous n'avez jamais réalisé d'injections sous cutanée, prenez contact avec une infirmière libérale à son cabinet en ville pour démonstration (il n'y a pas de justification à une prise en charge à domicile).

FAUT-IL RÉELLEMENT RESPECTER LES HORAIRES DES INJECTIONS ?

OUI, avec une marge possible d'une heure d'un jour à l'autre.

Exception : pour l'injection d'Ovitrelle, l'heure précise le moment venu par le médecin, doit être respecté au quart d'heure près. Dans le cas contraire, le risque est que l'ovulation ait déjà eu lieu au moment de la ponction, qui ne recueillera alors aucun ovule.

COMMENT SE PASSE LA SURVEILLANCE ?

Les infirmières vous communiquent la date du premier jour de surveillance. Elle comporte une échographie par voie vaginale (vessie vide) pratiquée par un médecin de l'AMP et une prise de sang par une infirmière.

Cette surveillance est faite :

→ **En général à l'hôpital Tenon : 2^e étage de la maternité.**

Il est demandé d'arriver entre 7 h et 8 h 30 et de vous inscrire sur une liste affichée dans la salle d'attente. Vous êtes ensuite appelée par l'équipe d'AMP selon l'ordre de cette liste. Le temps d'attente est variable en fonction du nombre de patientes en surveillance. Nous vous conseillons d'arriver entre 7 h et 7 h 30 si vous travaillez et entre 8 h et 8 h 30 si vous ne travaillez pas. Le médecin vous indiquera les consignes pour la suite après l'échographie. En cas de changement (au vu du résultat des prises de sang), vous serez appelée dans l'après-midi. Il est donc important d'être joignable au numéro de téléphone que vous avez indiqué.

→ **Parfois, en cas de domicile éloigné : par un laboratoire et un échographiste de proximité**, sous réserve qu'ils soient en mesure de transmettre les résultats (dosages hormonaux et échographie) aux infirmières de l'hôpital Tenon en fin de matinée. Les instructions pour la poursuite du traitement sont données par téléphone, par les médecins de l'hôpital Tenon, en début d'après-midi.

Le premier jour de surveillance a lieu OBLIGATOIREMENT à l'hôpital Tenon.

QUAND A LIEU LA PONCTION ?

Les médecins déterminent ce jour au cours de la surveillance. Lorsque vos ovaires sont prêts (follicules matures), l'ovulation est déclenchée. La ponction ou l'insémination a lieu environ 36 heures après cette injection.

QUAND LE CONJOINT DOIT-IL FAIRE UN RECUEIL DE SPERME ?

Le matin de la ponction ou de l'insémination (date connue définitivement 36 heures à l'avance), le conjoint doit réaliser un recueil de sperme au laboratoire de FIV, avec un délai d'abstinence de 2 à 5 jours.

Cas particuliers :

- **Congélation de sperme du conjoint préalable par précaution :** il est cependant demandé un recueil de sperme frais le jour de la tentative, car il est en général de meilleure qualité que le sperme congelé. Celui-ci n'est utilisé qu'en cas de nécessité.
- **Sperme de donneur congelé :** le CECOS doit être prévenu avant le début de la stimulation ovarienne (**01 56 01 78 02**) Ne débiter le traitement que si des paillettes vous sont attribuées. La demande est à renouveler à chaque cycle.

QUE FAIRE APRÈS LA TENTATIVE ?

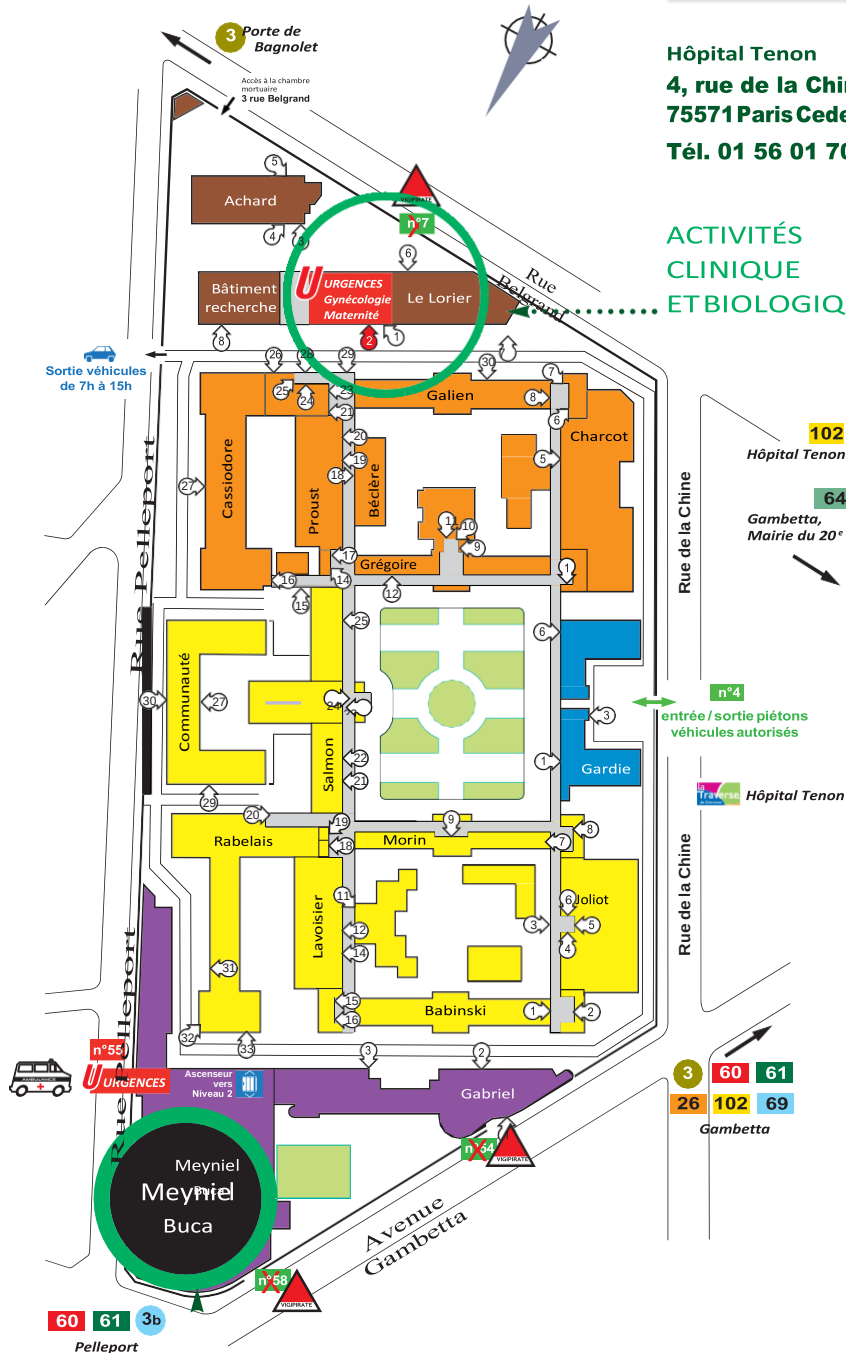
Si elle aboutit à une grossesse, l'inscription à la maternité de l'hôpital Tenon est recommandée rapidement. Vous pouvez vous inscrire à inscription.maternite@tnn.aphp.fr ou **01 56 01 68 44** ou **68 31** ou **68 26**.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, accoucher ailleurs sous réserve de nous transmettre le compte rendu du suivi de la grossesse et de l'accouchement.

Si elle échoue (résultat d'hCG négatif, obligatoirement transmis aux infirmières) **et si vous désirez poursuivre**, il vous appartient de recontacter le secrétariat pour faire la demande d'une nouvelle tentative et/ou une nouvelle consultation avec le médecin qui suit votre dossier.

[illegible]

ACTIVITÉS
CLINIQUE
ET BIOLOGIQUE



Secteur Violet - 2^e étage

 [Facebook](#)
[Hôpitaux Universitaires Est Parisien](#)